



## **Lutter contre la répression syndicale pour faire vivre la démocratie !**

Procès Ikéa, licenciements, attaques en justice de salariés mobilisés, nouvelles lois répressives... La liberté syndicale, plus que jamais nécessaire, est attaquée de multiples manières.

**Le procès du système de surveillance mis en place par des cadres dirigeants d'Ikéa France pour espionner leurs salariés a récemment braqué les projecteurs sur la répression syndicale.**

En effet, les syndicalistes étaient les premiers visés. La procureure a requis trois ans de prison contre l'ex-PDG et l'ancien responsable de la sécurité, ainsi que 2 millions d'euros d'amende pour la filière française. Elle a appelé à une « condamnation exemplaire » qui envoie un « message fort » aux entreprises.

MSA, RATP, Monoprix... Les attaques contre les salariés mobilisés se multiplient. Dans différents secteurs d'activité, des syndicalistes sont licenciés.

Quand il s'agit de salariés protégés, même si l'inspection du travail refuse un licenciement visiblement lié à l'exercice de l'activité syndicale, l'entreprise fait appel jusqu'à obtenir gain de cause.

**L'animosité patronale à l'égard de représentants des salariés peut aussi prendre la forme plus insidieuse de la discrimination.**

Mettre au placard, empêcher un déroulement de carrière... Ces agissements injustes et illégaux ont un impact grave sur la personne concernée et sont aussi nocifs pour le syndicalisme. En effet, cela revient à faire passer aux autres salariés le message suivant : « Si vous vous syndiquez, vous aurez des ennuis quotidiens, des conditions de travail détériorées. » La CGT a mis au point des indicateurs qui permettent de vérifier au quotidien si les salariés ne sont pas discriminés. Mais les employeurs refusent de les mettre en place.

**« La discrimination et la répression syndicale ne sont pas le fait de quelques individus isolés, il s'agit bien de stratégies mises en place par le patronat, notamment dans les grandes entreprises, et par le gouvernement »** commente Céline Verzeletti.

En effet, quand les salariés sortent dans la rue pour faire entendre leurs revendications, ils sont de plus en plus soumis à la répression, aggravée par les décrets qui étendent encore les possibilités de fichage des militants ou par le projet de Loi Sécurité globale. « Aujourd'hui, même si vous ne faites rien, s'il y a un soupçon que vous pourriez participer à un attroupement violent, ça suffit » dénonce Céline Verzeletti.

L'article 24 du projet de loi vise à sanctionner toute photographie des forces de l'ordre qui serait jugée « malveillante ». Un manifestant peut être interpellé sur ce motif, faire jusqu'à 48 heures de garde à vue. Même si on s'aperçoit par la suite qu'il s'agit d'un militant pacifique, arrestation et garde à vue laissent des traces.

« Faire une assemblée générale sur nos lieux de travail, réfléchir à des revendications : la liberté syndicale est capitale, on doit se battre pour la consolider... La démocratie ne doit pas s'arrêter à la porte de l'entreprise » conclut Céline Verzeletti.